



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Marc Vande Weyer, *Président du Conseil* ;
Christian Lamouline, *Bourgmestre* ;
Yondec Polet, Said Chibani, Katia Van den Broucke, Christiane Rassart, Ali Bel-Housseïne,
Echevins ;
Thibault Wauthier, Geoffrey Van Hecke, Marc Hermans, Chantal Duboccage, Nathalie Mayor,
Clementina Ulmeanu, François Robe, Ilse Carlé, Philippe Lalière, Mariam Bah, Julien Vande
Weyer, Maria Spataru, Walid Bouzagou, Jordi Landu, Bader El Azzaoui, Yves Reineson, Frédéric
Smets, Antoinette Uwonkunda, *Conseillers communaux* ;
Fabienne Demaury, *Secrétaire communale*.

Excusés

Sabrina Djerroud, *Echevin* ;
Fatiha Rezki, Gladys Kazadi, Laila Bougmar, *Conseillers communaux*.

Séance du 30.01.25

**#Objet : Comité du Bal du Bourgmestre de Berchem-Sainte-Agathe asbl - Désignation de
représentants à l'Assemblée générale #**

Séance à huis-clos

AFFAIRES INTERNES

Secrétariat communal

LE CONSEIL,

Vu la Nouvelle Loi Communale, notamment l'article 120 § 2: "*Le conseil communal nomme les membres de toutes les commissions qui concernent l'administration de la commune et les représentants du conseil communal dans les intercommunales et dans les autres personnes morales dont la commune est membre. Il peut retirer ces mandats.*";

Vu que les statuts du Comité du Bal du Bourgmestre de Berchem-Sainte-Agathe prévoient:

"Article 8

Les membres de l'association sont désignés par le conseil communal de la Commune de Berchem-Sainte-Agathe. La qualité de conseiller communal n'est pas exigée pour être membre.

Article 9

L'association est composée:

- *D'un délégué par deux élus du conseil communal, élus sur la même liste, tel qu'il apparaît aux dernières élections; Si le nombre de membres issus d'une même liste est impair, le nombre de membre est arrondi à l'unité supérieure.*
- *Du Bourgmestre, en tant que membre de droit ou de son délégué. Le Bourgmestre n'est pas pris en compte pour la répartition des mandats.*
- *(...)"*;

Considérant que le Conseil communal doit dès lors procéder à la nomination de représentants dans l'Assemblée générale de l'asbl selon la répartition suivante:

- LB: 6
- PS-VOORUIT+: 4
- Open MR: 3
- Ecolo-Groen: 1

- Be Berchem: 1

Attendu les candidatures écrites des personnes suivantes en qualité de candidats représentants dans l'Assemblée générale:

- LB: 6
 - Ihsane BENZIRAR
 - Fernande CROISET
 - Christiane RASSART
 - Julien VANDE WEYER
 - Marc VANDE WEYER
 - Yves REINESON
- PS-VOORUIT+: 4
 - Dominique OTTOU
 - XXX
 - XXX
 - XXX
- Open MR: 3
 - Monique RUYMEN
 - Laure DE LEENER
 - Lauralie DE LEENER
- Ecolo-Groen: 1
 - Katia VAN DEN BROUCKE
- Be Berchem: 1
 - Stéphanie DE LOOSE

ARRETE ce qui suit:

Article 1:

Les personnes suivantes sont désignées comme représentants dans l'Assemblée générale du Comité du Bal du Bourgmestre de Berchem-Sainte-Agathe:

Le Bourgmestre: Monsieur Christian LAMOULINE.

- LB: 6
 - Ihsane BENZIRAR
 - Fernande CROISET
 - Christiane RASSART
 - Julien VANDE WEYER
 - Marc VANDE WEYER
 - Yves REINESON
- PS-VOORUIT+: 4
 - Dominique OTTOU
 - XXX
 - XXX
 - XXX
- Open MR: 3
 - Monique RUYMEN
 - Laure DE LEENER
 - Lauralie DE LEENER
- Ecolo-Groen: 1
 - Katia VAN DEN BROUCKE
- Be Berchem: 1
 - Stéphanie DE LOOSE

Le Conseil approuve le projet de délibération.

25 votants : 25 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
(s) Fabienne Demaury

Le Président du Conseil,
(s) Marc Vande Weyer

POUR EXTRAIT CONFORME
Berchem-Sainte-Agathe, le 05 février 2025

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

Fabienne Demaury

Christian Lamouline